

DÉPARTEMENT  
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical  
Séance du 14 septembre 2020

ARRONDISSEMENT  
TOURS

Le quatorze septembre 2020, à 18 heures, le comité syndical de l'ANVAL dument convoqué le 02 septembre 2020, s'est assemblé dans la salle Emmanuel Chabrier de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS – Président sortant, puis de M. Michel HIRTZ - doyen d'âge, et de M. Sébastien MARAIS – Président élu.

**ANVAL**  
Syndicat Mixte  
Affluents Nord Val de Loire

Titulaires présents : M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, Mme Hédia GHANAY, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Jacques LEMAIRE, M. Joëlle DANIEL, M. Bruno FENET, M. Philippe CLEMOT, Mme Céline DELAGARDE, M. Régis SALIC, Mme Armelle AUDIN, M. Michel HIRTZ, M. Gérard DAVIET, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Ludovic BOURDIN, M. Grégory PODDA, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, M. Pascal DELAUNAY, M. Benoît BARANGER, M. Didier THEME, Mme Nathalie GUENAUULT, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, M. Arnault TURMUNEL, Mme Marie-Christine DE SAINT SALVY.

Nbre de Membres en exercice : 33  
Nbre de Présents : 29  
Nbre de suffrages exprimés : 32

Pouvoir(s) : M. Michel GILLOT à M. Sébastien MARAIS, Mme Betsabée HAAS à Mme Armelle AUDIN, Mme Axelle TREHIN à M. Jacques LEMAIRE.

**DEL 14092020-06 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

*Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même Code ;*

*Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée du Président (ou son représentant) et par cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'Assemblée Délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;*

**Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de PROCEDER** à la désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres à main levée, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste est déposée.

L'unique liste obtient 32 voix.

**Par conséquent, les membres suivants sont élus, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres :**

**Président : M. Sébastien MARAIS**

Membres titulaires	Membres suppléants
1. RITOURET Bertrand	1. HIRTZ Michel
2. LEMAIRE Jacques	2. TREHIN Axelle
3. DANIEL Joëlle	3. PODDA Grégory
4. BARANGER Benoît	4. GHANAY Hédia
5. TRYSTRAM Antoine	5. GUENAUULT Nathalie

Fait à La Membrolle-sur-Choisille,  
Le 22 septembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-200085702-20200914-DEL14092020-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2020

Affichage : 14/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**ANVAL**  
*(Syndicat Mixte des Affluents  
Nord Val de Loire)*

Siège social : Place de l'Europe  
37300 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Pour extrait certifié conforme,

Sébastien MARAIS, Président